

IVème Congrès de l'AFEP
2, 3 et 4 juillet 2014 - Paris

Intention de communication

Audrey RIVAUD

Maître de Conférences en Sciences Economiques
ART-Dev (Acteurs ressources territoires dans le développement)
UMR 5281 – Université Montpellier 3

ART-Dev – Université Montpellier 3
Site Saint-Charles
Rue Henri Serre
34090 Montpellier

audrey.rivaud@univ-montp3.fr

Agnès MICHELOT

Maître de Conférences – HDR en Droit public
CEJEP (Centre d'étude juridique et politique)
EA 3170 – Université de La Rochelle

UFR Droit, Science politique et Gestion
45, Rue François de Vaux de Foletier
17024 La Rochelle Cedex 01

amichelo@univ-lr.fr

Les services écosystémiques : de l'analyse économique aux questionnements juridiques, quels enjeux pour l'économie politique ?

Audrey RIVAUD, Agnès MICHELOT

Les problématiques environnementales apparaissent relativement moins visibles sur la scène politique dans le contexte de crise économique que nous connaissons. Pourtant, un certain nombre de travaux insiste sur le caractère central de ces problématiques pour conduire une réflexion sur le développement économique (Fitoussi, Laurent, 2008 ; Laurent, 2011 ; Fleury *et al.*, 2012), dans la mesure où celles-ci questionnent frontalement les dimensions relatives à la justice sociale. En effet, qu'il s'agisse d'intégrer les enjeux en termes d'atténuation des changements globaux ou les enjeux d'adaptation à ces changements, la prise en compte de l'expression inégalitaire des problèmes environnementaux – en dépit de l'existence d'une continuité écologique – réinterroge les formes de démocratie à différentes échelles. Dans cette perspective, il semble important de s'intéresser, à la suite de Norgaard (2010) notamment, à la place occupée dans le débat qui nous anime ici par l'approche en termes de services écosystémiques.

Les services écosystémiques recouvrent les biens et les services que les hommes peuvent tirer des écosystèmes, directement ou indirectement, dans le but d'assurer leur bien-être. Selon l'Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire (2005), les services rendus par les écosystèmes comprennent les services de prélèvement (nourriture, eau, bois, combustibles, etc.), des services de régulation (du climat, des inondations, des déchets, etc.), des services culturels (bénéfices récréatifs, esthétiques, spirituels) et des services d'auto-entretien (formation des sols, photosynthèse et cycle nutritif, etc.). Bien que cette approche, développée dans le champ de l'économie écologique (Costanza, Daly, 1992 ; Jansson *et al.*, 1994), ait initialement vocation à mettre en lumière les interdépendances multiples entre la sphère biologique et la sphère socio-économique, elle a fait l'objet d'une appropriation relativement restreinte en se focalisant sur l'évaluation économique de ces services écosystémiques. Les services économiques rendus par la nature sont dès lors apparus comme constitutifs d'un nouveau paradigme permettant de penser le développement et l'environnement et ont largement orienté la conception des programmes de gestion de l'environnement par les organisations internationales (Norgaard, 2010).

En nous appuyant sur une double lecture, juridique et économique, nous entendons discuter dans cette communication le caractère performatif de l'analyse économique appliquée aux services écosystémiques en nous attachant à rendre compte de la réduction analytique qu'il implique. La question de la performativité de l'analyse économique n'est pas nouvelle en sciences sociales (Callon, 1998 ; Muniesa, Callon, 2008). Pour autant, son actualité n'est pas démentie au regard du traitement des problèmes environnementaux par le prisme des paiements pour services environnementaux (PSE).

Du point de vue du droit, les concepts de services écosystémiques et de services environnementaux font progressivement leur apparition dans les textes juridiques au niveau international, européen (Doussan, 2009 ; Bonin, 2012) et très récemment sur le plan national avec le projet de loi sur la

biodiversité actuellement en préparation. D'une certaine manière la notion de service environnemental apparaît comme le point d'orgue du dualisme nature-culture avec, un rapport de la société à la nature évalué et comptabilisé sous forme de bienfaits tirés des écosystèmes. L'idée même de service, qui se différencie du concept de « fonction » (les fonctions étant, contrairement aux services, non monnayables) est très débattue (Froger et al., 2012). S'agit-il de services produits par les hommes ou par les écosystèmes ? Sur le plan du vocabulaire il est intéressant de constater que ceux qui conçoivent les services comme produits par les écosystèmes utilisent la terminologie « services écosystémiques », alors que les scientifiques et les politiques qui travaillent sur la rémunération utilisent le terme de service environnemental (Gómez-Bagghetun et al., 2010). Cependant alors même que l'économie porte des débats virulents sur la définition du concept et sur ses modalités d'utilisation au travers des systèmes de paiement pour services environnementaux, le droit est mobilisé pour l'intégrer sans réflexion approfondie sur les enjeux qu'il porte sous l'angle de l'équité et de la justice sociale, laissant entendre que la modalité d'intégration des problèmes environnementaux pourrait reposer sur des systèmes de PSE.

Du point de vue de l'économie, nous n'entendons pas revenir sur la discussion consistant à remettre intrinsèquement en cause l'intérêt de l'évaluation économique de l'environnement. L'évaluation monétaire comporte un certain nombre de limites identifiées (Godard, 2005), mais peut dans une certaine mesure contribuer à révéler l'importance de certains écosystèmes dans le développement socio-économique des territoires. Nous adoptons en revanche un point de vue plus critique à l'égard de la capacité de cette seule approche à internaliser – pour reprendre la terminologie de l'économie de l'environnement – l'ensemble des enjeux qui se posent actuellement en termes de gestion environnementale. D'une part, elle se confronte à une incertitude élevée concernant la connaissance du fonctionnement des écosystèmes (Carpenter et al., 2006) ce qui réduit nécessairement la compréhension des phénomènes d'encastrement. D'autre part, les contraintes techniques que suppose le développement des méthodes d'évaluation environnementale ont tendance à déplacer le débat scientifique, dont la portée initiale consistait à intégrer les problèmes de finitude des ressources et de reproduction des communautés, vers des considérations techniques – la discussion ne portant pas tant sur la capacité du système économique à s'approprier les contraintes environnementales que sur la qualité des protocoles¹. Enfin, et plus fondamentalement peut-être, il semble que la valeur économique apparaisse, à la suite du développement de cette approche, comme un socle indispensable à l'élaboration de la décision publique, révélant de fait le caractère performatif de l'analyse économique dans le champ des questions environnementales. Cette troisième critique nous conduit à interroger la capacité de l'économie politique, en s'appuyant notamment sur le concept de patrimoine (Barrère et al., 2005 ; Rivaud, Cazals, 2012), à se saisir des problèmes d'environnement et à porter une analyse alternative des enjeux socio-économiques et démocratiques qui y sont associés.

¹ On notera à cet endroit que l'économie du développement souffre de travers similaires. L'accueil extrêmement positif réservé aux travaux d'Esther Duflo tient davantage à l'application d'une méthode spécifique d'évaluation des programmes de développement (la « randomisation »), qu'au renouvellement conceptuel de l'économie du développement qu'impliquerait la méthode en question.

Bibliographie

- Barrère C., Barthélémy.D., Nieddu M., Vivien F-D. (éds.), 2005a, *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, Collection Gestion de la culture, L'Harmattan, 337 p.
- Bonnin M., 2012, « L'émergence des services environnementaux dans le droit international de l'environnement : une terminologie confuse », *VertigO*, Vol. 12 n° 3, décembre, en ligne.
- Callon, M. (dit.), 1998, *The laws of the markets*, Oxford, Blackwell, 288p.
- Carpenter, S.R., et al., 2006. « Millennium ecosystem assessment: research needs », *Science*, 314, 257–258 13 October.
- Costanza, R., Daly, H.E., 1992, “Natural capital and sustainable development”, *Conservation Biology*, 6, pp 37–46.
- Doussan I, 2009, « Les services écologiques : un nouveau concept pour le droit de l'environnement ? » in *La responsabilité environnementale, prévention, imputation, réparation*, C.Cans (dir.), préface de G.Viney, Dalloz, Coll. Thèmes et commentaires, 421 p., pp 125-141
- Fitoussi J-P., Laurent E., 2008, *La nouvelle écologie politique*, Seuil et la République des idées, 117p.,
- Fleury C., Prévot-Julliard A-C., 2010, *L'exigence de la réconciliation. Biodiversité et Société*, Fayard, 472 p.
- Froger G., Méral P., Le Coq J-F., Aznar O., Boisvert V., Caron A. et Antona M., 2012, « Regards croisés de l'économie sur les services écosystémiques et environnementaux », *VertigO*, Vol. 12 n° 3, décembre, en ligne.
- Godard O., 2005, « Les trois courants complémentaires du champ de l'économie de l'environnement : une lecture systémique », *Cahiers d'épistémologie* n°332, septembre.
- Gómez-Bagghetun, E., R. Groot, P. Lomas, et C. Montes, 2010, “The history of ecosystem services in economic theory and practice: From early notions to markets and payment schemes”., *Ecological Economics* 69: 1209-1218.
- Jansson, A.M., Hammer, M., Folke, C., Costanza, R. (Eds.), 1994. *Investing in Natural Capital: The Ecological Economics Approach to Sustainability*, Island Press, Washington, D.C.
- Laurent E., 2011, *Social-Écologie*, Paris, Flammarion, p. 226.
- Muniesa F., Callon, M., 2008, « La performativité des sciences économiques », Papier de recherche du CSI, 25 p.
- Norgaard R. B., 2010, « Ecosystem services: From eye-opening metaphor to complexity blinder », *Ecological Economics*, 69, pp. 1219–1227.
- Rivaud A., Cazals C., 2012, « Pour une vision élargie des performances de la filière ostréicole à partir d'une approche en termes de patrimoine », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 3, n° 1 Mai.

Agnès Michelot

4, allée du Platin – 17440 Aytré

Tel : + 33 (0)6 64 66 57 33

Mail : amichelo@univ-lr.fr

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Depuis 1998 **Maître de conférences de Droit public**, à la Faculté de droit, de science politique et de gestion, Université de La Rochelle.

Depuis 2013 **Présidente de la Société Française pour le Droit de l'Environnement**

Depuis 2009 **Co-directrice du Centre d'Etudes Juridiques et Politiques (CEJEP EA 3170).**

2005 – 2008 **Associée spéciale** auprès de l'**Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche** (UNITAR, Genève) pour le Programme de droit international de l'environnement.

FORMATION ET DIPLOMES

2007 **Habilitation à diriger les recherches en droit public**, Université de Dijon.

Sujet : *La justice environnementale en droit international*

1997 **Doctorat** en droit public, Félicitations du jury, Prix Henri Gazin (1998), lauréate Prix de thèse de la Société Française de droit de l'environnement (2nd prix, 1999).

Faculté de Droit et de Science Politique, Université de Bourgogne.

Sujet : *Le principe de l'utilisation rationnelle en droit de l'environnement. Analyse critique et comparative en droit international et droit comparé à partir de la faune*

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES RECENTES

Ouvrages

1. Westra L., Taylor P., Michelot A.(eds), 2013, ***Confronting Ecological and Economic Collapse. Ecological integrity for Law, Policy and Human Rights***, Earthscan from Routledge, London and New York, 327 p.
2. Michelot A (dir.), 2012, ***Equité et environnement. Quel(s) modèle(s) de justice environnementale ?***, Actes du colloque de la SFDE, Université de La Rochelle, Larcier, Bruxelles, 478 p.
3. Ghezali M._Michelot A._ (éds), 2102 ***Gestion durable des zones côtières et marines : nouveaux discours, nouvelles durabilités, nouvelles frontières***, Vertigo, Montréal, 240 p.
4. Michelot A., 2007, ***International Environmental Law : Environment and trade***, UNITAR,Genève, 164 p.
5. Michelot A.(coord.), 2006, ***Environnement et commerce – Perspectives pour l'Afrique de l'ouest***, UNITAR, Genève, 150 p.

Articles

6. Michelot A., 2011, « Egalité des sexes et autonomisation des femmes », ***Revue Juridique de l'environnement***, 4/2012, n° spéciale Rio+20, pp. 632 et suiv..
7. Michelot A., 2011, « Synthèse et conclusions sur la gestion durable des zones côtières et marines. Au-delà des discours, des enjeux opérationnels pour le développement durable », ***Vertigo***, Hors-série 9, juillet, en ligne.
8. Michelot A., 2010, « La GIZC à la lumière du principe de responsabilités communes mais différenciées : la coopération internationale en perspective », ***Vertigo***, Hors-Série 8, octobre, en ligne.
9. Michelot A., 2006, « Enjeux de la reconnaissance du statut de *réfugié écologique* pour la construction d'une nouvelle responsabilité internationale », ***Revue Européenne de Droit de l'Environnement***, décembre, pp. 428-445.

Audrey Rivaud

5, rue Bonnard – 34000 Montpellier

Tel : + 33 (0)6 19 45 66 70

Mail : audrey.rivaud@univ-montp3.fr

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

- Depuis sept. 2012** **Maître de conférences en Sciences Economiques**, Université de Montpellier 3 Paul Valéry, UMR 5281 ART-Dev (Acteurs, Ressources, Territoires dans le développement)
- 2011 - 2012** **Chercheuse post-doctorante**, Irstea (ex-Cemagref) – groupement de Bordeaux, Unité de recherche Aménités et dynamiques des espaces ruraux (UR ADBX) – 18 mois
- 2009 – 2010** **ATER** – Université de Poitiers, UFR de Sciences Economiques
- 2006 – 2010** **Doctorante** (allocataire d'un co-financement IFREMER – Région Poitou-Charentes, 2006-2009)

FORMATION ET DIPLOMES

- 2011** **Qualification aux fonctions de Maître de conférences**, section 05 (Sciences Economiques) et section 24 (Aménagement de l'espace et urbanisme).
- 2010** **Doctorat** en Sciences Economiques, mention Très honorable avec les félicitations du jury. Thèse soutenue à l'Université de Poitiers, le 23 novembre 2010
Titre : *Coordination autour d'une ressource commune et logiques d'acteurs. Une analyse au travers des usages agricoles et ostréicoles de l'eau dans le bassin versant de la Charente*

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

Articles publiés dans des revues à Comité de lecture

1. Cazals C., Rivaud A., 2013, « Patrimoines sectoriels et performances : le cas de l'aquaculture », *Economie et Institutions*, à paraître.
2. Rivaud A., Cazals C., 2013, « Quand la co-localisation contraint la coordination : l'apport du modèle exit-voice à l'analyse des dynamiques territoriales », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, Vol. 4, pp 679-704.
3. Dachary-Bernard J., Rivaud A., 2013, "Assessing tourists' preferences for coastal land use management: Oyster farming and heritage", *Ocean & Coastal Management*, n° 84, pp 86-96.
4. Rivaud A., Cazals C., 2012, « Pour une vision renouvelée des performances de la filière ostréicole à partir d'une approche en termes de patrimoine », *Développement Durable & Territoires*, Vol 3 n°1, mai, en ligne.
5. Rivaud A., Mathé J., 2011, « Les enjeux cognitifs du défi environnemental dans les exploitations agricoles », *Economie Rurale*, n°323, pp 21-33.
6. Bouba-Olga O., Boutry O., Rivaud A., 2009, « Un approfondissement du modèle exit-voice par l'économie de la proximité », *Nature, Sciences, Sociétés*, 17(4), pp 381-390.
7. Rivaud A., 2008, « Nouvelle gouvernance agricole et trajectoires productives : vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux ? », *Economies et Sociétés*, « Hors-Série » n°42, pp 1461-1486.

Chapitres d'ouvrage

8. Bouba-Olga O., Boutry O., Rivaud A., 2010, « Conflits d'usage autour de la ressource en eau : une analyse en termes de proximité. Études de cas sur le littoral Poitou-Charentes (France) », in Schneier-Madanès G. (dir), *L'eau mondialisée. La gouvernance en question*, Edition La Découverte, Collection Recherche, pp 337-352.

Résumé

Les problématiques environnementales, bien que reléguées en arrière-plan de l'agenda politique dans un contexte de crise, sont centrales pour mener une réflexion sur le développement économique. Effectivement, elles questionnent frontalement les dimensions relatives à la justice sociale. Dans cette perspective, il semble important de s'intéresser à la place occupée dans le débat par l'approche en termes de services écosystémiques. Ces services apparaissent constitutifs d'un nouveau paradigme permettant de penser le développement et l'environnement et ont largement orienté la conception des programmes de gestion par les organisations internationales. Pourtant, ils ne sont pas sans impliquer un certain nombre d'interrogations. En nous appuyant sur une double lecture juridique et économique, nous discutons dans cet article les incidences de l'analyse économique des services écosystémiques. Pour ce faire, nous insistons à plusieurs égards sur la réduction analytique qu'implique cette dernière et interrogeons la capacité de l'économie politique à porter une analyse alternative des enjeux socio-économiques et démocratiques associés aux problèmes environnement.

Mots clé : services écosystémiques, paiements pour services environnementaux, économie, droit, justice sociale, environnement.

Abstract

The environmental problems are central to lead a reflection on the economic development, although these problems are relegated to background of the political agenda in a context of crisis. Actually, they question frontally the dimensions linked to the social justice. In this perspective, it seems important to be interested in the approach in terms of ecosystem services (ES). These services seem constitute a new paradigm allowing to think of the development and of the environment and directing the design of the programs of management by international organizations. Nevertheless, ecosystem services involve a number of questioning. This paper discusses the incidences of the economic analysis of ecosystem services, under a legal and economic angle. To this end, we insist in several respects on the analytical reduction which implies ES and we question the capacity of Political Economy to carry an alternative exploration of the socioeconomic and democratic stakes associated to the environmental problems.

Key words: ecosystem services, payment for environmental services, law, economy, social justice